

Mémoire présenté au Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes – étude de la maltraitance des aînés

par John E. Johnson et Sabby Duthie, cofondateurs de [BridgeGen Canada Centre](#) et co-auteurs d'un ouvrage nouvellement publié intitulé « **Elder Abuse: You Have a Role to Play** » (**Maltraitance des aînés : vous avez un rôle à jouer**)

Recommandation

Nous sommes d'avis que les recours juridiques peuvent avoir un effet dissuasif efficace, mais la loi manque de souplesse et est trop difficile à appliquer pour fournir des solutions rapides et efficaces. À bien des égards, lorsque la question est enfin portée devant les tribunaux, les dommages causés sont habituellement irréparables.

En amenant au grand jour la question de la maltraitance des aînés, nous avons plus de chances de faire connaître en temps réel les éléments déviants qui agissent sur le plan humain. L'éducation, la sensibilisation et l'intervention empathique de tous les membres de la collectivité qui ont un rôle à jouer dans la vie des aînés, et les aînés eux-mêmes, confirment que chaque problème doit être réglé sans tarder.

Que peut faire le gouvernement fédéral?

Clairement démontrée par d'autres observateurs, l'insuffisance de la norme de soins pour la population des aînés est attribuable au manque de soignants qualifiés, que les soins soient prodigués au domicile de ces personnes, dans une maison de retraite ou dans un établissement de type hospitalier où se donnent des soins de longue durée.

Financement

Le gouvernement fédéral est bien placé pour financer la formation d'un plus grand nombre de soignants selon une norme professionnelle leur permettant d'obtenir de meilleurs salaires et avantages sociaux. Les provinces continueraient à administrer ces programmes comme par le passé.

Éducation

En mettant à la disposition des familles plus de ressources éducationnelles pour les aider à offrir une norme de soins plus élevée, le programme peut tirer parti des nouvelles compétences en éducation virtuelle produites pendant la pandémie. Les aînés proches de la retraite doivent aussi se préparer en comprenant mieux certains des défis qui les attendent lorsqu'ils et elles prendront soin d'eux-mêmes, d'un conjoint ou d'autres membres de la famille.

La peur de ne pas savoir que faire est en fait ce qui cause l'inaction, même devant un besoin apparent. En définitive, un programme d'éducation doit être élaboré et mis à la disposition de quiconque envisage de prodiguer des soins. Il est recommandé d'adopter une approche communautaire, multigénérationnelle, intergouvernementale et multiculturelle mettant l'accent sur la sensibilisation aux signes de la maltraitance des aînés.

- Les organismes de personnes âgées doivent être en mesure de fournir de tels auditoires à de tels programmes en personne ou en ligne.
- Les jeunes du secondaire doivent pouvoir utiliser leurs heures de bénévolat pour apprendre des moyens de contribuer de manière importante aux soins des aînés qui font partie de leur vie.
- Les services de santé publique dont la valeur est fortement reconnue dans les communautés locales grâce à leur gestion de la pandémie sont bien placés pour fournir des informations et des documents sur le programme de manière efficace, en langage simple, sur plusieurs supports et dans plusieurs langues.
- Les médecins de famille, les infirmières praticiennes et les ambulanciers doivent appliquer l'Indice de suspicion des mauvais traitements envers les aînés (EASI) dans les cas qui éveillent des soupçons de mauvais traitements. L'EASI est un outil très efficace, qui s'administre en deux minutes seulement, et 97,2 % des médecins interrogés lors d'un sondage estiment qu'il aurait un impact de modéré à important pour révéler les cas de maltraitance que les patients sont réticents à divulguer.
- Une version modifiée de l'outil EASI¹ permet de repérer les cas présumés de maltraitance des aînés et d'y donner suite au moment de toute interaction avec les aînés dans le cadre d'une autre fonction professionnelle, par exemple celle de conseiller financier.

Notre population âgée est maintenant plus diversifiée sur le plan ethnoculturel en raison des politiques canadiennes d'immigration plus ouvertes. Un Néo-Canadien sur cinq fait partie d'une minorité visible. La recherche sur l'intersection entre culture ethnique et maltraitance des aînés est notablement absente. Ce qui est clair c'est que les collectivités canadiennes, très diversifiées, doivent se voir offrir des programmes de santé sur les soins aux aînés en plusieurs langues de manière à appuyer le lien entre les membres de la famille dont les habitudes culturelles se ressemblent davantage dans le contexte des meilleures pratiques actuelles.

Le tout respectueusement soumis,

John E. Johnson et Sabby Duthie

À propos des auteurs de l'ouvrage « **Elder Abuse: You Have a Role to Play** ».

John E. Johnson

En tant qu'avocat, j'ai été initié à la question de la maltraitance des aînés par un grand nombre de mes clients dont les parents âgés étaient victimes de maltraitance physique et psychologique de la part d'autres membres de leur propre famille, principalement dans le but de s'emparer de leurs biens.

¹ M.J. Yaffe, C. Wolfson, M. Lithwick, D. Weiss, « Development and Validation of a Tool to Improve Physician Identification of Elder Abuse: The Elder Abuse Suspicion Index (EASI) », *Journal of Elder Abuse & Neglect*, février 2008, vol. 20, n° 3, p. 276-300.



Sabby Duthie

J'ai grandi en Angleterre, dans une famille d'Asie du Sud-Est où l'on m'a inculqué le respect d'une personne âgée et où la responsabilité de prendre soin de cette personne faisait partie intégrante de l'unité familiale.

En plus d'étudier le droit, j'ai été propriétaire et exploitante de deux maisons de retraite dans les régions d'Ottawa et de Leeds et Grenville. Je viens moi-même d'avoir 50 ans et mes résidents m'ont appris de précieuses leçons sur le vieillissement au cours de mes années de travail dans le secteur des maisons de retraite.